

non presentation a la signature de l acte authentique

Par **sylvain47**, le **21/05/2019** à **09:04**

Bonjour,

Après accord entre les 2 parties, avec attestation du notaire, pour fixer le prix de vente, j'avais rendez vous le 1er mars chez le notaire pour la signature de l'acte authentique pour vente, à titre de licitation, sommes versées entre les mains du notaire et en attendant je rembourse mon credit. Mon ex-compagne ne s'est pas présentée ce jour là, 1er mars (pas mariés, pas pas pacsés) malgré envoi de recommandé et coup de téléphone au notaire et à mon ex-compagne, pas de réponse. Que dois-je faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **21/05/2019** à **09:43**

Bonjour,

Votre ex-compagne était partie prenante au contrat ? Avait-elle signé le compromis de vente ou promesse de vente ? S'était-elle engagée dans ce financement ? Qu'en pense le notaire ?

Votre ex. n'a jamais été votre conjointe, elle n'était que votre compagne, votre concubine, et n'a donc aucun lien avec vous. Ne sont conjoints que les couples mariés et eux seuls.